

**ADVIES OVER HET BELGISCHE VOORZITTERSCHAP
VAN DE EUROPESE UNIE IN 2010**



**AVIS SUR LA PRESIDENCE BELGE
DE L'UNION EUROPEENNE EN 2010**

BRUSSEL - BRUXELLES

1.04.2009

AVIS

Objet : Priorités à donner à la présidence belge de l'union européenne (2010)

I. SAISINE

La Belgique occupera la présidence de l'Union européenne le second semestre 2010. Madame J. Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'emploi, a adressé une demande d'avis au Conseil national du travail (CNT) en préparation de la future présidence belge portant sur les priorités dans les domaines qui relèvent de la compétence du CNT.

Madame J. Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'emploi, Monsieur D. Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et Monsieur P. Magnette, Ministre de l'Energie et du Climat, ont transmis au Conseil central de l'économie (CCE) une demande d'avis portant sur les priorités et accents souhaités de la prochaine présidence belge de l'Union européenne dans les domaines qui relèvent de la compétence du CCE.

Les instances des deux Conseils ont décidé de consigner leurs observations et priorités dans un avis commun.

II. GOVERNANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE

A. Dialogue social

Les Conseils insistent, comme il l'ont déjà fait à diverses reprises par le passé, sur l'importance du rôle des partenaires sociaux pour concrétiser la stratégie de Lisbonne et en assurer le succès. Ils invitent, à cet égard, la Présidence à oeuvrer de manière générale pour le développement d'un dialogue social effectif avec des partenaires impliqués et intéressés en vue de mettre en place un dialogue social efficace à tous les niveaux : national, européen, sectoriel dans les Etats membres et au niveau européen. La Belgique dispose d'un modèle social qui a déjà inspiré le modèle social européen et sur lequel la Présidence pourra, selon lui, s'appuyer pour aller plus loin en termes de développement du dialogue social. Le respect de l'autonomie du dialogue social européen par les instances européennes apparaît également aux Conseils comme une nécessité qui devra être réaffirmée.

B. Equilibre de la stratégie de Lisbonne

1. Les Conseils rappellent qu'ils ont souligné à diverses reprises le caractère intégré des dynamiques économiques, sociales et environnementales dans la poursuite des objectifs que s'est assignée l'UE dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. L'équilibre entre les volets économique, social, environnemental et de l'emploi de la stratégie doit donc être impérativement préservé, si l'on veut progresser dans la réalisation des objectifs socio-économiques que s'est assignée l'UE. Le débat initié au niveau européen sur les emplois verts revêtira d'évidence une grande importance pour établir cet équilibre.
2. Les Conseils jugent que, malheureusement, la stratégie de Lisbonne apparaît trop souvent comme étant divisée en piliers cloisonnés les uns par rapport aux autres, dans lesquels chaque filière (économique, emploi, social, environnement, éducation, etc.) décline sa propre stratégie, ses propres initiatives et ses propres mesures, sans prendre suffisamment en considération la manière dont la stratégie est menée dans les autres filières. Cette pilarisation excessive de la stratégie se traduit par la coexistence d'approches parfois antagonistes dans la conduite de la stratégie qui nuisent à la cohérence et à la visibilité de l'action communautaire.
3. Les Conseils estiment que la Présidence belge devrait être l'occasion de lancer un débat en profondeur sur la manière dont on pourrait développer au plan européen les synergies et les interactions positives entre les piliers économique, social, environnemental et de l'emploi de la stratégie de Lisbonne. Une meilleure coordination des politiques menées tant au niveau des DG de la Commission européenne, des différentes formations du Conseil (EPSCO et ECOFIN) et des différents Comités impliqués dans la stratégie de Lisbonne (EPC, Comité de l'Emploi, Comité de Protection sociale) paraît être une condition essentielle pour voir la stratégie couronnée de succès.

III. PRIORITÉS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

A. Globalisation accrue : le cadre européen

1. Les effets de la crise financière internationale sur l'économie réelle en Europe se font désormais pleinement sentir. Les prévisions économiques et de nombreux observateurs prévoient aujourd'hui une récession pour 2009 et une faible croissance pour 2010. L'ensemble des activités est touché comme les ménages, les entreprises et les emplois.

2. En réponse à cette situation, les interlocuteurs sociaux estiment que la réussite du plan de relance européenne d'octobre 2008 passe nécessairement, d'une part, par un cadre macroéconomique capable de rétablir la confiance, de réamorcer la croissance économique et, d'autre part, par la réalisation, des réformes structurelles indispensables à la préservation du modèle social européen par les Etats membres. Ce cadre doit associer stabilité, incitation à investir dans les objectifs d'une économie dynamique et d'une société meilleure offrant une plus grande qualité de vie pour l'ensemble de la population. Les interlocuteurs sociaux réaffirment ici qu'une politique sociale et environnementale forte et bien conçue constituent, avec l'amélioration de la compétitivité et de l'emploi, un élément essentiel du réamorçage et du renforcement des performances de l'économie européenne.
3. Pour les Conseils, il est essentiel que la sphère d'autonomie, de négociation et d'interprétation pour les matières ressortant traditionnellement des compétences des interlocuteurs sociaux aux différents niveaux de prise de décision soient respectées, particulièrement quand il s'agit du système de formation des salaires ou du droit du travail.
4. Les Conseils observent que de nombreuses enceintes, tant aux niveaux belge, européen et international mènent une réflexion sur les initiatives qu'il convient de déployer ou de renforcer pour contrer les effets négatifs et systémiques des crises financières. Au niveau de l'Union européenne, le groupe d'experts de haut niveau sur les services financiers, présidé par M. de Larosière, a déposé ses propositions d'orientation générale à la supervision et ses recommandations pratiques en matière de régulation. Les interlocuteurs sociaux demandent à être associés à ces réflexions. Ils soulignent l'importance d'un renforcement ciblé et approprié de la supervision et d'un consensus au niveau international au sein du G20.
5. Les réponses conjoncturelles à la crise financière et économique se mettent graduellement en place. Aujourd'hui, dans l'Union européenne, elles passent principalement par les Etats membres qui doivent coordonner leurs actions en matière économique et financière. Pour l'Eurogroupe, il faut respecter le Pacte de stabilité et de croissance dans toutes ses dispositions et l'objectif reste une consolidation à moyen terme des finances publiques. Les paquets conjoncturels lancés par la plupart des gouvernements supposent des dépenses publiques accrues mais chaque pays devra se doter d'une stratégie de sortie des déficits. Les Conseils relèvent que la Commission demande aux Etats de s'engager à ce que les mesures nationales soient « *immédiates, temporaires, ciblées et coordonnées* ». Elle souhaite aussi que les réformes structurelles ne soient pas interrompues et que les gouvernements investissent dans la croissance future en finançant des travaux d'infrastructure et la recherche.

En échange, la Commission promet d'appliquer de manière « *judicieuse* » le Pacte de stabilité et de croissance si le déficit public dépasse le plafond de 3 % du PIB, c'est-à-dire de faire jouer tous les éléments de souplesse introduits en 2005 (1). Le Conseil central de l'économie continuera l'examen et ses travaux en la matière.

6. Dans la perspective de l'adaptation de la Stratégie de « Lisbonne post 2010 », les travaux préparatoires des instances européennes montrent que des efforts importants restent nécessaires pour transformer l'Union européenne en une économie plus innovante, basée sur la connaissance et faiblement intensive en carbone. Parmi les principaux défis évoqués dans les débats actuels au niveau européen, on retrouve : la promotion de la cohésion sociale, le vieillissement de la population, maintenir un accès aux ressources naturelles, être à la pointe en matière de nouvelles technologies, accélérer les investissements dans les infrastructures, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication et l'internet à haut débit. La lutte contre les tendances protectionnistes et plus généralement le renforcement de l'action au niveau international sera probablement au centre de la politique extérieure de l'Union européenne. Cette dimension externe, comme tous les nouveaux aspects de la Stratégie de Lisbonne post 2010, nécessitent d'être précisés.
7. Les Conseils souscrivent largement à ces orientations et soulignent la nécessité que ces réformes envisagées prennent en compte les leçons de la crise financière, énergétique et des produits alimentaires de ces derniers mois. Ces orientations, à décliner de manière réaliste et équilibrée, doivent répondre aux défis qui se posent actuellement pour que l'Europe retrouve le sentier de la croissance, de l'emploi, de la cohésion sociale et des préoccupations environnementales. Concrètement la politique européenne doit clairement mettre en place une économie et un marché du travail qui stimulent à la fois la confiance, le dynamisme économique et la sécurité des travailleurs et répond adéquatement aux objectifs du paquet énergie-climat. Dans la continuité de leurs avis précédents, les Conseils rappellent que *la coordination macro-économique au niveau européen et le dosage des politiques macroéconomiques (politique budgétaire, politique monétaire et politique des revenus) doivent supporter de manière optimale et équilibrée le poids des ajustements nécessaires induits par les réformes structurelles*. Celles-ci doivent être recherchées, dans un esprit d'équilibre qui permet les meilleures synergies entre les différentes composantes. Pour les interlocuteurs sociaux, le dialogue macroéconomique, qui doit encore être renforcé, est un élément central dans la poursuite de ces objectifs.

¹ Conseil central de l'économie : Avis relatif au dosage optimal des divers instruments de la politique économique (16 février 2000)

8. Les interlocuteurs sociaux demandent à la Commission européenne de recourir de façon plus cohérente aux analyses d'impact économique, social, sanitaire et environnemental afin d'améliorer la législation existante et d'appliquer de manière appropriée les principes du "mieux légiférer". Ils soulignent également qu'une analyse d'impact doit toujours tenir compte du prix de l'inaction et des coûts et bénéfices induits à plus longue échéance en termes monétaires et qualitatifs. Ils demandent également une meilleure évaluation ex post des mesures adoptées et mises en œuvre.

Dans le cadre de la réduction de 25% des charges administratives des entreprises, la Commission propose des objectifs de simplification de l'environnement des entreprises de manière à les rendre plus compétitives. Les Conseils apportent une appréciation positive quant à cette simplification de l'environnement des entreprises.

Cependant, les interlocuteurs sociaux relèvent également que certaines des propositions de la Commission sont susceptibles d'affecter significativement la qualité et la disponibilité des informations financières fournies par les sociétés (2). Les Conseils rappellent l'importance que revêt les principes de la bonne gouvernance, la transparence et la comptabilité comme moyen de gestion, de communication et d'instrument de concertation.

9. Les Conseils se félicitent que la Commission européenne (3) veuille déconnecter les discussions sur le budget communautaire des négociations à proprement parlé sur les montants financiers entre Etats membres auxquelles on a eu l'habitude d'assister ces dernières années.

Les Conseils demandent que les budgets nationaux et européens, ainsi que les futures perspectives financières, soient le reflet des objectifs poursuivis dans le cadre du redéploiement socio-économique et de développement durable de l'Union européenne (4). Dans l'actuel contexte de ralentissement économique majeur, les interlocuteurs sociaux rappellent l'importance et l'urgence de choix stratégiques en matière d'investissements dans les Réseaux. Ils soutiennent les efforts déployés par la Commission afin de convaincre les Etats membres que ces projets doivent être conçus et financés avec l'aide du budget de l'UE et, au besoin, au travers de partenariats public-privé.

² Avis du Conseil central de l'économie au sujet de la simplification des règles comptables pour les PME et des projets de révision des directives comptables (30 janvier 2007)

³ Commission des Communautés européennes, Réformer le Budget, Changer l'Europe : Document de Consultation publique en vue du réexamen du budget 2008/2009. SEC(2007) 1188 final, 12 septembre 2007

⁴ Conseil Central de l'économie : Avis relatif au cadre financier de l'Union européenne 2007-2013, 1 décembre 2004

A la mi-décembre 2008, la Commission a adopté des mesures destinées à améliorer le fonctionnement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin d'aider les personnes qui perdent leur emploi en raison de la crise économique. Les interlocuteurs sociaux proposent que le FEM puisse être également mis à contribution pour la transition équitable vers une économie bas carbone.

B. Approfondissement du Marché intérieur – PME

1. Les Conseils considèrent que, si la libre circulation des marchandises fonctionne déjà bien, le marché intérieur est loin d'être achevé et qu'un effort supplémentaire doit être déployé pour réaliser le marché intérieur en particulier pour les PME.

Les Conseils rappellent que la concrétisation à un rythme soutenu du Plan d'action « Small Business Act for Europe » devrait faciliter le développement des activités des PME dans d'autres Etats membres. A cet égard, les Conseils estiment qu'il convient de reconnaître dans les faits la contribution essentielle des PME à l'accomplissement des objectifs de relance de l'activité économique d'emplois et d'intégration sociale et locale. Ils demandent donc des efforts supplémentaires en faveur de la création d'un environnement plus propice aux PME et des mesures qui leur assurent un accès plus aisé aux ressources financières destinées à l'investissement. Concernant spécifiquement la création de la société privée européenne, les Conseils observent que le Parlement européen considère que la proposition de la Commission ne couvre pas les matières relatives au droit fiscal, à la comptabilité ou à l'insolvabilité desdites sociétés. Les Conseils souhaitent suivre ce dossier.

2. Les interlocuteurs sociaux ont conscience de l'importance, pour la compétitivité de l'Europe, de mener à terme la mise en place d'un marché unique des services et dans lequel doit prévaloir un équilibre entre l'ouverture des marchés, les services publics et les droits sociaux ainsi que ceux des consommateurs et des PME. Ils soulignent à cet égard le rôle de services d'intérêt général performants dans la promotion de l'insertion sociale, de la cohésion régionale et d'un marché intérieur plus efficace.

C. Innovation - Formation

Dans la droite ligne des travaux qui sont menés en leur sein, les Conseils sont d'avis que l'excellence européenne dans le domaine de l'économie de la connaissance dépend de l'existence de travailleurs bien formés et hautement qualifiés ainsi que d'une augmentation notable de l'échelle et de l'efficacité de la recherche et de l'innovation. Il rappelle qu'une éducation de qualité accessible à tous est indispensable à une économie forte et à une société équitable.

Les Conseils incitent la Présidence belge à encourager à prendre les mesures qui s'imposent pour que les dépenses de R&D atteignent au moins 3% du revenu national (2% pour le secteur privé et 1% pour le secteur public) tout en garantissant que toutes les mesures de promotion sont conformes aux objectifs que l'Europe se fixe en matière de développement durable et où la spécificité des PME sera mieux prise en compte.

Les Conseils proposent également aux autorités politiques d'intensifier leur action en vue de procédures efficaces, rentables et la moins lourde possible pour la délivrance de brevets qui garantirait la sécurité juridique, donnerait plus de possibilités aux PME et stimulerait la recherche-développement en Europe ⁽⁵⁾.

D. Mise en œuvre du paquet « Energie – Climat »

1. Les interlocuteurs sociaux considèrent qu'un marché de l'énergie privilégiant un mix énergétique approprié et la maîtrise de la demande d'énergie est l'une des conditions d'une économie européenne compétitive et durable et invitent instamment l'Union européenne à rechercher les instruments qui assurent des conditions égales de concurrence entre tous les acteurs et toutes les formes d'énergie ⁽⁶⁾.

Pour les Conseils, un Régulateur Européen de l'Energie doté d'une indépendance et de pouvoirs effectifs pourrait, sans préjudice aux compétences des régulateurs nationaux, s'avérer nécessaire en vue d'harmoniser, de développer et de rendre plus efficaces les règles et le « monitoring » des transferts transfrontaliers. Dans la mesure où l'énergie est un vecteur important de la compétitivité des entreprises et partant de l'emploi, ainsi qu'un facteur crucial pour le bien-être de la société dans son ensemble, les interlocuteurs sociaux doivent faire partie intégrante desdites instances de régulation européenne.

De plus, une réflexion approfondie doit être poursuivie sur des mécanismes de solidarité entre Etats membres en cas de crise dans l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne.

Les évolutions récentes sur les marchés de l'énergie incitent à étudier, d'une part, les impacts sociaux et économiques des augmentations de prix ainsi que des modes de production et de consommation durable et, d'autre part, l'efficacité des dispositifs de service universel en la matière.

⁵ Conseil central de l'économie : avis « œuvrer à un brevet communautaire et à une culture de brevets plus forte en Belgique » (20 décembre 2007)

⁶ Conseil central de l'économie : avis relatif au Livre Vert « Une Stratégie Européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » de la Commission Européenne.

2. Pour les Conseils, les accords internationaux sur le climat doivent privilégier un réel « level playing field » au niveau mondial. Il rappelle également l'importance de la contribution que les technologies environnementales et les normes élevées en matière d'environnement au niveau européen sont susceptibles d'apporter à une stratégie de compétitivité performante et équilibrée. Ils demandent dès lors un soutien plus net aux écotechnologies et aux innovations éco-efficaces; et de façon plus générale, ils soulignent l'importance de la qualité de la vie dans les investissements, les conditions de travail et le lieu d'implantation des entreprises.

E. La fiscalité

Les Conseils rappellent que la fiscalité, singulièrement pour le marché unique et la zone euro, constitue une question centrale à laquelle il faut en permanence s'atteler si l'on veut que les relations économiques entre Etats membres de l'Union monétaire fonctionnent sans heurts.

Les interlocuteurs sociaux estiment que c'est à l'échelle européenne, sinon à celle de l'OCDE, qu'un effort de coordination politique doit avoir lieu qui permette un fonctionnement optimal du marché intérieur et une lutte contre la concurrence fiscale déloyale. Cet effort doit être équilibré dans ses différentes composantes et préserver certaines marges de manœuvre. Ils souhaitent voir se développer, au niveau européen, une réflexion coordonnée sur la hauteur et la structure de la charge fiscale et parafiscale. Cette approche est, selon les Conseils, nécessaire pour contribuer à relever les défis comme le vieillissement démographique, les nouveaux besoins en matière de Sécurité sociale, les engagements internationaux pris par les Etats membres en matière de protection de l'environnement, ou encore l'amélioration de la structure fiscale en vue de soulager la pression sur les revenus du travail.

IV. PRIORITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET EN MATIÈRE SOCIALE

Les Conseils soulignent, en introduction à ces priorités, qu'au niveau européen, il est également opportun de mettre en évidence l'importance d'une plus grande cohérence des politiques aux niveaux régional, national et mondial.

La collaboration entre l'OIT et les institutions de l'Union européenne augmente de façon satisfaisante. Ce travail de collaboration est très important lorsqu'il s'agit d'appuyer l'Agenda du travail décent. L'engagement de l'Union Européenne dans le processus visant à octroyer une place importante à l'OIT dans un nouveau système plus cohérent de gouvernance de la mondialisation devrait être renforcé.

Les conseils rappellent l'engagement commun pris par les partenaires sociaux en juin 2008 dans le cadre de la Conférence Internationale du Travail à cet égard et la déclaration pour une justice sociale dans le cadre de la mondialisation.

La présidence belge de l'UE devrait œuvrer pour que les 4 piliers du travail décent constituent une grille de lecture privilégiée dans les questions relatives à l'emploi et en matière sociale.

A. Stratégie européenne pour l'emploi (SEE)

1. Les Conseils tiennent tout d'abord à réaffirmer avec force leur soutien à la stratégie européenne pour l'emploi (SEE). La SEE crée, en effet, une dynamique de réflexion et d'échange entre les Etats membres. En fixant des objectifs à atteindre, elle encourage les Etats membres à mener des politiques de l'emploi qui répondent aux défis communs imposés notamment par la mondialisation des échanges commerciaux, par l'évolution démographique et par les nouveaux défis environnementaux. La SEE demeure, pour les Conseils, une composante essentielle au succès de la stratégie de Lisbonne.
2. En termes de calendrier, les Conseils relèvent que la Présidence belge interviendra à un moment charnière dans le calendrier européen. En effet, depuis 2005, la SEE est révisée en principe tous les trois ans. Le cycle actuel (2008-2010) s'achèvera en 2010 et la Présidence belge sera amenée à définir, avec les Présidences espagnole et hongroise, les prochaines lignes directrices intégrées (en matière économique et de l'emploi) qui seront applicables à partir de 2011. De manière plus générale, l'année 2010 coïncidera avec le terme de la stratégie de Lisbonne, telle que définie en 2000 et la Présidence belge devra contribuer, au sein du trio des Présidences, à définir la première impulsion de la stratégie post 2010. Les Conseils insistent vigoureusement pour que ce calendrier et ce schéma actuel de travail ne soient pas remis en cause. Ils rappellent à cet égard la nécessité, pour les acteurs de terrain, que soit assurée une certaine stabilité dans les politiques de l'emploi. Le rythme des réformes doit permettre que les mesures soient implémentées concrètement dans les entreprises et il faut éviter que des politiques ne soient remises en cause alors même qu'il est encore impossible d'en mesurer les premiers effets. La pertinence de la SEE est d'ailleurs réaffirmée par la Commission européenne dans les propositions relatives au paquet emploi présentées en janvier 2009.
3. Le soutien des Conseils à la SEE ne signifie pas que des améliorations ne peuvent pas être recherchées. A cet égard, le principal enseignement que l'on peut tirer des quelques années de mise en œuvre de la SEE réside dans le fait que ce n'est pas tant la stratégie qui pose parfois problème que sa mise en œuvre, sur le terrain, par les Etats membres. Partant de ce constat, les Conseils suggèrent que la Belgique saisisse l'opportunité fournie par l'exercice de la Présidence de l'UE pour mener une réflexion sur les moyens d'améliorer l'implémentation de la stratégie. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et l'évaluation des résultats obtenus par les Etats membres devraient être au cœur de cette réflexion. Le rôle des partenaires sociaux européens devrait être également renforcé dans le processus d'évaluation.

4. En termes de contenu, les Conseils jugent que le thème de la formation continue doit tout particulièrement retenir l'attention de la Présidence. En effet, la formation tout au long de la vie est une condition sine qua non pour que la main d'œuvre européenne dispose des compétences requises dans une économie de la connaissance, créatrice d'emplois de haute qualité. Les initiatives qui peuvent être menées dans la SEE visant à promouvoir la formation permanente dans l'UE devront donc être soutenues par la Présidence et les partenaires sociaux pourront très certainement apporter une contribution essentielle à cet objectif, à tous les niveaux. Les Conseils estiment en outre que la Belgique pourra, sur ce point, mettre en avant les engagements concrets pris par les entreprises dans les accords interprofessionnels pour les valoriser au plan européen. Le thème de la flexicurité devra également, selon les Conseils, être un point de contenu important de la Présidence belge. La flexicurité doit encore, en effet, passer du concept à la réalité dans de nombreux Etats membres et la Belgique devra veiller à ce que l'implémentation concrète de la flexicurité se fasse de manière équilibrée, en accordant une égale attention à ses deux dimensions relatives d'une part, à la flexibilité et d'autre part, à la sécurité.
Les Conseils considèrent par ailleurs que l'importance des PME dans le tissu économique et social belge doit conduire la Présidence à travailler sur les moyens de promouvoir au niveau européen l'esprit d'entreprise, le travail indépendant et de garantir l'accès des PME aux mesures communautaires de soutien. A cet égard, ils invitent la Présidence à aborder la question de la simplification administrative, c'est à dire comment créer un environnement plus favorable aux entreprises et à la création d'emplois sans diminuer la protection accordée aux travailleurs en Europe. Cette question est importante pour toutes les entreprises et particulièrement pour les PME ainsi que pour les travailleurs.

Enfin, dans le prolongement de la précédente présidence belge en 2001, les Conseils demandent qu'une attention particulière soit à nouveau accordée à la qualité du travail.

5. Concernant le financement des politiques de l'Union, il apparaît essentiel que les moyens financiers dont dispose l'UE seront bien affectés aux nouvelles priorités qui seront définies dans la stratégie post 2010. A cet égard, la réforme des fonds structurels et du Fonds d'adaptation à la mondialisation apparaît comme un rendez-vous essentiel de la Présidence, notamment pour accompagner la transition de l'Economie européenne vers une économie à basses émissions de carbone. En ce qui concerne plus spécifiquement le Fonds d'adaptation à la mondialisation, la révision de son mode de fonctionnement est en discussion pour lui permettre d'intervenir plus rapidement. Un assouplissement des conditions d'intervention et une plus grande autonomie budgétaire sont également envisagés. La Présidence belge est invitée sur ce point à veiller à ce que la redéfinition des critères d'intervention du Fonds permette un accès effectif des entreprises belges aux moyens financiers par lui alloués.

B. Libre circulation des travailleurs et lutte contre la fraude sociale

1. Les Conseils tiennent tout d'abord à rappeler que la libre circulation des travailleurs constitue l'une des libertés fondamentales sur lesquelles s'est bâtie l'UE. Lorsqu'elle n'est pas détournée de sa finalité, cette liberté permet d'améliorer la mobilité de la main d'œuvre européenne, de se faire mieux rencontrer l'offre et la demande de travail et en conséquence, elle permet d'améliorer le fonctionnement du marché européen de l'emploi. En cela et compte tenu du contexte actuel caractérisé par un problème croissant de pénuries de fonctions, la libre circulation des travailleurs doit être encouragée. Les Conseils estiment donc que la Présidence belge devra s'atteler à lever les obstacles injustifiés qui subsistent à la libre circulation des travailleurs. Ils souhaitent en particulier que soient relancées au niveau européen les discussions sur la transférabilité des pensions complémentaires.
2. D'autre part, les mouvements transfrontaliers de travailleurs peuvent être encore trop souvent à l'origine de fraude sociale, que ce soit dans le domaine du droit du travail ou de la sécurité sociale. Les Conseils expriment avec force l'absolue nécessité d'éviter que la libre circulation des travailleurs ne soit détournée de sa finalité et ne soit utilisée pour éviter l'application des règles du droit social et du droit du travail. Selon les Conseils, la Présidence devra prendre les initiatives nécessaires pour que soit mise en place, au plan européen, une lutte plus efficace contre les risques de dumping social entre les Etats membres. Il semble nécessaire, en particulier, d'examiner comment la coopération transfrontalière entre les inspections du travail peut être organisée pour mieux lutter contre la fraude sociale à l'échelle de l'Union européenne. L'expérience belge pourrait être valorisée pour généraliser et uniformiser, au niveau européen, l'enregistrement électronique des mouvements transfrontaliers de travailleurs (système Limosa belge). Une telle généralisation permettrait l'amélioration des contrôles et diminuerait le risque de constructions frauduleuses. Les Conseils invitent par ailleurs la Présidence à conduire une évaluation des instruments tels que la directive européenne sur le détachement de travailleurs ou la directive sur les services dans le marché intérieur et souhaitent être associé à cette évaluation. En ce qui concerne la directive services, il reviendra à la Belgique de veiller à ce que le rapport de suivi de la Commission européenne prévu en 2011 soit réalisé après avoir consulté les partenaires sociaux européens, comme cela est prévu dans la directive. Ce rapport devra montrer, en toute transparence, comment la directive est mise en œuvre dans les différents Etats membres.

C. Santé et sécurité au travail

Les Conseils estiment que la santé et la sécurité au travail devra être une question prioritaire lors de la Présidence belge. La législation européenne est déjà très fournie en la matière et un grand nombre de travailleurs et de risques sont déjà couverts. Selon les Conseils, une évaluation de la manière dont est appliquée concrètement sur le terrain la législation en matière de santé et de sécurité au travail doit être menée afin d'apporter, lorsque cela est utile, les réponses appropriées. Les Conseils souhaitent que l'action de la Présidence se concentre sur la manière de favoriser l'application concrète de cette législation, condition nécessaire à une réelle diminution sur le terrain du nombre de travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Lorsque cela est possible et sans diminution du niveau de protection des travailleurs, un effort de simplification de la réglementation favoriserait l'application de la législation dans les entreprises. Les Conseils invitent la Présidence à œuvrer pour la diffusion d'une culture de prévention des risques et dans ce cadre, ils estiment qu'un accent particulier doit être mis sur la diffusion des bonnes pratiques en matière de prévention des risques de troubles Musculo-Squelettiques, qui demeurent une priorité.

D. Méthode ouverte de coordination (MOC) en matière sociale

1. Les Conseils constatent qu'après maintenant plusieurs années de mise en œuvre, la MOC constitue aujourd'hui le principal instrument pour une politique sociale en Europe. En cela, elle doit être soutenue. Son rôle apparaît, en effet, essentiel pour se saisir au niveau européen des questions sociales et pour ne pas se limiter aux questions d'ordre économique, de croissance ou d'emploi. Les Conseils rappellent sur ce point leur conviction que c'est en tirant le meilleur parti des synergies et de l'interaction positive entre les différents piliers sur lesquels repose la stratégie (économique, environnemental, social et de l'emploi) que la stratégie de Lisbonne pourra être couronnée de succès.
2. Ils souscrivent en conséquence au renforcement de la MOC tel que proposé dans le cadre de l'Agenda social renouvelé. Ils rappellent sur ce point que le Conseil national du Travail est à l'origine d'un certain nombre de propositions visant à améliorer la MOC sociale, propositions formulées dans son avis n° 1.519 du 16 juin 2005. Dans cet avis, le Conseil avait estimé que les objectifs de la MOC devraient être formulés de manière plus concrète, sous forme de standards sociaux minimums adaptés à la situation socioéconomique propre à chaque pays. Le Conseil national du Travail avait également souligné la nécessité de disposer d'indicateurs précis, fiables et comparables, comme préalable essentiel à la mise en place d'une stratégie commune aux Etats membres. Les Conseils demandent à la Présidence de veiller en cette matière à préserver un équilibre entre les objectifs de revenus décents et le fait que les finances publiques restent viables à long terme. La mise au point d'objectifs quantifiés doit se faire prudemment en ne perdant pas de vue cet équilibre.

3. En termes de contenu, les Conseils relève que 2010 coïncidera avec l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et en Belgique, avec la table ronde sur la pauvreté. Ils invitent en conséquence la Présidence belge à accorder une attention particulière à ce thème. La Présidence pourrait sur ce point, comme cela avait été demandé dans le rapport n° 73 du 27 février 2008⁷, valoriser au plan européen le système belge qui consiste en la fixation de longue date d'un seuil minimal social vital, ainsi que la mise en place, dans le cadre de la concertation sociale, de mécanismes structurels d'adaptation au bien-être des allocations d'assistance et de sécurité sociale.

E. Dimension extérieure et immigration

Les Conseils jugent que la dimension extérieure ne devra pas non plus être négligée par la Présidence, y compris les relations avec les organisations internationales au premier rang desquelles l'OIT, en raison de l'impact de ces relations, dans un monde globalisé, sur la dimension emploi de l'Union européenne. Toujours dans le cadre des relations avec les pays tiers, ils remarquent que les Etats membres devront, en application du Pacte européen pour l'immigration et l'asile, s'accorder pour fin 2010 sur une politique d'immigration et d'asile. Il s'agit d'une question de grande importance pour les partenaires sociaux en raison de son volet relatif à l'immigration économique, volet qui a une influence directe sur le marché du travail.

Les Conseils rappellent que le Conseil national du Travail a abordé de manière approfondie la question de l'immigration sélective dans son avis n° 1.400 du 26 avril 2002, dans lequel il a formulé des propositions concrètes visant à permettre de prendre en compte les besoins de main d'œuvre des entreprises tout en luttant contre le travail illégal. Ils expriment le souhait d'être associé au débat qui devra avoir lieu au niveau européen sur cette problématique au cours de la Présidence belge.

V. CONSIDERATIONS FINALES

Les Conseils se réjouissent de la présente saisine et souhaitent demeurer étroitement associés aux prochains stades de la préparation de la Présidence belge, tant en ce qui concerne le contenu de la Présidence, auquel ils apportent une première contribution dans le présent avis, qu'en ce qui concerne les choix relatifs aux activités (colloques, séminaires, etc.) qui s'inscriront dans le cadre de la Présidence. Il leur semble en effet important que, là aussi, les partenaires sociaux soient en mesure d'apporter leur pleine et entière contribution aux activités qui viendront marquer la Présidence belge.

⁷ Contribution des partenaires sociaux à la Communication de la Commission : «Moderniser la protection sociale pour renforcer la justice sociale et la cohésion sociale : promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail».

Assistaient à la séance plénière commune du 1^{er} avril 2009, tenue sous la présidence de Monsieur P. WINDEY, Président du Conseil National du Travail :

MEMBRES DU CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE:

Organisations représentatives de l'industrie et des banques et assurances : Monsieur VANCRONENBURG.

Organisations représentatives des organisations des agriculteurs : Messieurs HAYEZ et GOTZEN.

Organisations représentatives de l'artisanat, le petit et moyen commerce et la petite industrie : Monsieur VANDORPE.

Organisations représentatives des travailleurs et des coopératives de consommation :

Fédération générale du travail de Belgique : Monsieur STRUYF.

Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique : Madame JONCKHEERE.

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL :

ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS :

Fédération des entreprises de Belgique : Messieurs BUYASSE, DEMARREE, TIMMERMANS et VAN DAMME.

Organisations des classes moyennes : Messieurs BAETENS, ISTASSE et VAN ASSCHE.

Belgische Boerenbond : Monsieur BOTTERMAN.

ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS :

Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique : Madame DEBRULLE et Monsieur LEEMANS.

Fédération générale du travail de Belgique : Mesdames DUROI et DEMELENNE et Monsieur MAES.

Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique : Monsieur NOEL.

Etaient également présents à la réunion en tant qu'experts du Conseil : Messieurs DE PREZ, PHILIPS, MELCKMANS et VALENTIN.

Membres associés : Madame SLANGEN et Monsieur SERROYEN.